

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 04/04/2023

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 03 avril 2023 à 20h30

Date de Convocation : 25.03.23
Date d’Affichage : 25.03.23

Nb de conseillers en exercice : 11
Présents : 11 Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés :

Secrétaire de séance : Thierry BECAUD

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du lundi 06 mars 2023 : sans observation

1 Compte administratif 2022 (délibération)

a) Synthèse des résultats

Le Maire expose les grandes lignes du compte administratif 2022 et explique le bon résultat de cet exercice. Il est dû en grande partie à des ventes de bois importantes et une gestion rigoureuse. En ce qui concerne les ventes des bois, le maire insiste sur le fait que la recette de 114 000.00 € ne constitue pas un produit total. En effet près de 30 % de cette recette est diminuée des charges de bucheronnage, de frais de gestion ONF de la forêt et de taxe foncière. La somme d’environ 70 000.00 € serait plus réaliste, néanmoins c’est une chance pour la commune.

Cette année Terre d’Emeraude Communauté, devant faire face à d’importantes nouvelles dépenses liées au coût de l’énergie, à l’inflation et aux augmentations de la masse salariale par l’état, devra augmenter de façon importante le foncier bâti. Le conseil maintient donc les taux communaux à leurs montants antérieurs.

b) Approbation des comptes administratifs 2022 (budget communal et lotissement)

Le maire, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote du compte administratif et délègue la présidence de séance au premier adjoint :

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur PONCET Claude délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2022 dressé par Monsieur PIETRIGA Guy.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierrezurmont.fr

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés	0.00	444 213.22	105 577.37		105 577.37	444 213.22
Opérations de l'exercice	190 232.54	286 394.50	109 176.59	124 835.72	299 409.13	411 230.22
TOTAUX	190 232.54	730 607.72	214 753.96	124 835.72	404 986.50	855 443.44
Résultats de clôture	0.00	540 375.18	89 918.24	0.00	0.00	450 456.94
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	540 375.18	89 918.24	0.00	0.00	450 456.94
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	540 375.18	89 918.24	0.00	0.00	450 456.94

BUDGET LOTISSEMENT

Résultats reportés	103 976.89		0.00	175 000.00	103 976.89	175 000.00
Opérations de l'exercice	1 404.39	77 349.83	220 964.86		222 369.25	77 349.83
TOTAUX	105 381.28	77 349.83	220 964.86	175 000.00	326 346.14	252 349.83
Résultats de clôture	28 031.45	0.00	45 964.86	0.00	73 996.31	0.00
Restes à réaliser						0.00
TOTAUX CUMULES	28 031.45	0.00	45 964.86	0.00	73 996.31	0.00
RESULTATS DEFINITIFS	28 031.45	0.00	45 964.86	0.00	73 996.31	0.00

c) Approbation des comptes de gestion 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

d) Affectations des résultats

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de : **549 790.59 euros**
que les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à : **540 375.18 euros**

l'exercice 2022 a généré un excédent de fonctionnement de : **96 161.96 euros**

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter ce résultat comme suit :

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- prioritairement au compte 1068 : **89 918.24 euros**
- le solde disponible est reporté en fonctionnement au cpt R002 : **450 456.94 euros**

2 Budget 2023 (délibération)

a) Vote des taux d'impositions 2023

Comme annoncé plus haut les taux restent inchangés depuis 2020, cependant l'augmentation importante des bases voulu (7,1 %) et la hausse des taux de Terre d'Emeraude aura un impact non négligeable sur les avis d'impositions cette année. Selon la conjoncture, le maire s'engage à examiner une baisse des taux communaux dès 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 11.69 % (seulement résidence secondaire et immeuble vacant).
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.97 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.14 %

b) Budget 2023 - Commune

Le budget 2023 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Le budget s'équilibre donc à :

- Fonctionnement recette : 669 117.94 €
- Fonctionnement dépense : 669 117.94 €
- Investissement recette : 553 774.18 €
- Investissement dépense : 553 774.18 €

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

c) Budget 2023 – Lotissement

Le budget lotissement est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

- Fonctionnement recette : 119 961.17 €
- Fonctionnement dépense : 119 961.17 €
- Investissement recette : 91 929.72 €
- Investissement dépense : 91 929.72 €

d) Vote des subventions

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal la liste des subventions demandées pour l'année 2023. Après avoir délibéré le conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste des subventions accordées aux associations et aux personnes de droit privé ci-dessous.

Subventions accordées 2023	
ACCA DOMPIERRE SUR MONT	220 €
ADMR D ORGELET (repas)	85 €
ADMR D'ORGELET	100 €
ADOT	50 €
AFM JURA	50 €
AFM TELETHON	100 €
AMICALE DONNEURS DE SANG ORGELET	50 €
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	100 €
CENTRE REGIONAL LEON BERARD	50 €
CROIX ROUGE (épicerie sociale)	50 €
ENTRAIDE	100 €
FOYER SOCIO EDUCATIF	100 €
JURA LACS	50 €
LA BANQUE ALIMENTAIRE	50 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	50 €
MAISON FAMILIALE RURALE	50 €
MAPO	100 €
BFO	50 €
PARENTS D'ELEVES	100 €
PEP	50 €
PREVENTION ROUTIERE	50 €
SCLEROSES EN PLAQUES	50 €
SECOURS POPULAIRE	50 €
SEMONS L'ESPOIR	50 €
SOUVENIR Français	50 €
LES BALLADINS DU CHÂTEAU	100 €
AMICALE POMPIERS ORGELET	50 €
ORGELET RANDO	100€

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

Questions diverses :

1) WC publics

Des travaux sont entrepris pour réhabiliter ou supprimer les wc publics. Dans un 1^{er} temps il est indispensable de prévoir le raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement, et prévoir la dispersion des eaux pluviales.

Une étude est en cours, les services d'assainissement de Terre d'Emeraude proposeront des solutions.

2) Porte sacristie église

Félicitation à Marc MENOUILARD pour la qualité du travail programmé depuis plusieurs mois, participation de 50 % de la commune de Présilly.

3) Sécurité village + subvention

La 1^{ère} tranche est terminée. Le coût globale des travaux 17 017 € T.T.C après déduction des subventions et FCTVA, le reste à charge pour la commune s'élève à 6580.00 € soit 38 % de la dépense totale.

Une étude est en cours pour la mise en place d'un abribus et des travaux complémentaires.

Une fois de plus on a pu constater les incivilités : après les contrôles de la police intercommunale, un des feux tricolores a été bombé à la peinture dorée.

Une fois de plus le contribuable de Dompierre va devoir payer les dégradations.

Une fois de plus la bêtise et l'inconscience sont à l'œuvre.

Le conseil municipal dans son ensemble condamne ces dérives désolantes.

4) Comité d'animation (Saint Pierre 01/07)

Il serait bien triste de ne pas fêter la Saint Pierre cette année. Dans l'urgence une convocation des habitants de la commune sera mise en œuvre très prochainement afin de réveiller l'association ou tout au moins de garantir l'organisation de la fête.

5) DECI

L'entreprise ED TECH interviendra pour le contrôle et mise au norme des hydrants (point d'eau d'incendie sous pression) et des réserves incendie.

Le coût global de l'opération devrait s'élever à environ 2 000 € incluant des dispositifs d'aspiration en zone industrielle. Début des travaux avant l'été.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

6) Marché assainissement

Les travaux de réhabilitation et de chemisage du réseau d'assainissement de Dompierre, débuteront avant l'été.

La commission d'appel d'offre de Terre d'Emeraude s'est réunie le 22 mars et a attribué le marché de la réfection du réseau à l'entreprise TERIDEAL pour un montant de 99 250.00 € H.T. et 40 000.00 € de diagnostic et maîtrise d'œuvre par le cabinet VERDI.

Le coût pèse intégralement sur Terre d'Emeraude et aucune intervention n'est prévue, à ce stade, chez les particuliers. La communauté de Commune devrait bénéficier de subventions entre 50 et 70 % au titre de la revitalisation des zones rurales (ZRR).

7) Logement ancienne poste

Mme BONDET Annick a emménagé dans l'appartement communal autrefois occupé par Camille BRIDE. Le conseil lui souhaite la bienvenue.

A noter que les logements ne restent jamais longtemps vacants à Dompierre, une courte période a cependant été consacrée au rafraichissement du logement.

8) Acquisition foncière rue de la Rippe par la commune.

Le maire fait part de l'exaspération de certains habitants sollicités pour une pétition.

9) Demande réitérée de prise de décision pour la cession d'une parcelle communale, extension de la rue du château.

Le maire avoue sa lassitude et confirme sa décision d'attendre l'étude de l'évolution du quartier « rue du Château, rue de la Rippe » pour juger des modalités de cette opération. Le conseil ne formule aucune objection à cette décision.

La séance est levée à 22h30.